Informations de base

2025/2798(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la nécessité urgente de protéger les minorités religieuses en Syrie à la suite de l'attentat terroriste perpétré récemment contre l' église Mar Elias à Damas **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde 6.40.05 Relations avec les pays de la Méditerranée et de l'Europe méridionale 7.30.20 Lutte contre le terrorisme **Zone géographique** Syrie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/07/2025	Débat en plénière		
10/07/2025	Décision du Parlement	T10-0163/2025	Résumé
10/07/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2798(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0325/2025	07/07/2025	
Proposition de résolution		B10-0335/2025	07/07/2025	
Proposition de résolution		B10-0338/2025	07/07/2025	
Proposition de résolution		B10-0343/2025	07/07/2025	
Proposition de résolution		B10-0344/2025	07/07/2025	

Proposition de résolution		B10-0345/2025	07/07/2025	
Proposition de résolution		B10-0346/2025	07/07/2025	
Proposition de résolution		B10-0347/2025	07/07/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0163/2025	10/07/2025	Résumé

Résolution sur la nécessité urgente de protéger les minorités religieuses en Syrie à la suite de l'attentat terroriste perpétré récemment contre l' église Mar Elias à Damas

2025/2798(RSP) - 10/07/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 625 voix pour, 7 contre et 10 abstentions, une résolution sur la nécessité urgente de protéger les minorités religieuses en Syrie à la suite de la récente attaque terroriste contre l'église Mar Elias à Damas.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et par des députés.

Le 22 juin 2025, un attentat suicide contre l'église grecque orthodoxe Mar Elias à Damas a fait au moins 25 morts et plus de 60 blessés, marquant l'attaque la plus meurtrière contre les chrétiens depuis des années. Un groupe terroriste islamiste nouvellement formé, Saraya Ansar al-Sunna, a revendiqué cet attentat.

Le Parlement a fermement condamné l'attentat terroriste traumatisant contre l'église Mar Elias et toutes les menaces contre les lieux de culte, dont certains ont une importance historique. Il a exhorté les autorités syriennes à améliorer les mesures de sécurité et à restaurer l'église Mar Elias.

En outre, les députés ont fermement condamné toutes les attaques visant les communautés religieuses et ethniques. Ils ont également noté avec inquiétude que de nombreux membres de Hay'at Tahrir al-Sham (HTS) ayant commis de graves violations des droits de l'homme ont assumé des fonctions au sein de l'administration de transition, ce qui pourrait avoir des conséquences inquiétantes pour la liberté religieuse. À cet égard, le Parlement a exhorté les autorités de transition syriennes à faciliter des enquêtes rapides, transparentes et indépendantes sur ces actes et à prendre les mesures nécessaires pour réprimer la violence, veiller à ce que les responsables des attaques soient traduits en justice, défendre la liberté de religion et assurer la protection de toutes les communautés.

Les autorités de transition syriennes sont invitées à présenter un calendrier précis pour l'organisation d'élections crédibles, libres, équitables et inclusives. L'UE est quant à elle invitée à créer un fonds pour la reconstruction de la Syrie, subordonné à la réalisation de progrès tangibles dans ces domaines prioritaires et en coordination avec les institutions internationales compétentes, qui favoriserait le dialogue interconfessionnel, la résolution des conflits et la réconciliation. La Commission européenne est invitée à accorder la priorité à la conférence avec la société civile syrienne.

Enfin, le Parlement a invité le Conseil à maintenir et à imposer des sanctions plus ciblées à l'encontre des acteurs responsables de violations de la liberté religieuse en Syrie.